Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111603-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-03

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

3- Désignation d'un élu référent au comité de pilotage de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Rapporteur : Madame le Maire

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111603-DE

Dans le cadre de sa démarche en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI).

Ce projet vise à améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire intercommunal et à définir des actions en faveur de sa préservation.

La démarche associe les communes membres, notamment à travers un Comité de pilotage (COPIL) composé de référents élus communaux.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, Saint-Brieuc Armor Agglomération invite les communes à procéder à la désignation de leur représentant au sein de cette instance.

Afin d'assurer la continuité de la participation de la commune aux travaux de l'Atlas de la biodiversité intercommunale, il est proposé au Conseil municipal de désigner un nouvel élu référent qui représentera Pordic au sein du Comité de pilotage.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant la démarche engagée par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité intercommunale ;

Considérant la nécessité pour la commune de Pordic de désigner un élu référent afin de participer aux travaux du Comité de pilotage et de contribuer aux échanges relatifs à la connaissance et à la préservation de la biodiversité sur le territoire ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation dans le cadre de la nouvelle mandature ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » du 4 novembre 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** Madame Clémence DIRMEIKIS en qualité d'élue référente de la commune de Pordic au sein du Comité de pilotage de l'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- **De préciser** que cet élu sera l'interlocuteur privilégié de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les travaux et réunions relatifs à l'Atlas de la biodiversité intercommunale.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES